

## Séance du Conseil Municipal du 26/01/2023

N° délibération	Intitulé	Vote
2023 – 001	Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022	Adopté à l'unanimité
2023-002	Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	Adopté à l'unanimité
2023-003	Ressources Humaines : Classes découvertes 2023 et séjour Centre Social 2023 : Rémunération du personnel de service	Adopté à l'unanimité
2023-004	Ressources Humaines : Création d'une formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) au sein du Comité Social Territorial Commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des Ecoles)	Adopté à l'unanimité
2023-005	Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial principal	Adopté à l'unanimité
2023-006	Ressources Humaines : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.	Adopté à l'unanimité
2023-007	Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent adjoint du patrimoine territorial	Adopté à l'unanimité
2023-008	Marchés Publics : Délibération instituant une commission MAPA	Adopté à l'unanimité
2023-009	Marchés Publics : Adoption du règlement interne de la Commande Publique	Adopté à l'unanimité
2023-010	Marchés Publics : Attribution du marché 2022-009 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites en tarifs bleus, jaunes et verts réglementés et prestations de services associés.	L'Assemblée prend acte

2023-011	Marchés Publics : Attribution du marché 2022-011 : Entretien des espaces verts et espaces publics communaux.	L'Assemblée prend acte
2023-012	Marchés Publics : Attribution du marché 2022-024 : Fourniture de services de télécommunications.	L'Assemblée prend acte
2023-013	Intercommunalité : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2021	L'Assemblée prend acte
2023-014	Finances : Subvention exceptionnelle à l'association des porteurs de Géants.	Adopté à l'unanimité
2023-015	Finances : Versement du Bonus Territoire au Centre Social au titre des actions menées dans le cadre de la CTG 2021.	Adopté à l'unanimité

**Signatures :**

**La secrétaire de séance,**

**Madame Evelyne URBANIAK**

**Le Président,**

**Laurent DESMONS**





## Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 26 janvier 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, MORANTIN Brigitte, KAHALERRAS Jamel.

**Membres ayant donné pouvoir** : TABET Lucy (pouvoir à FRASCA Geneviève), URBANIAK Evelyne (pouvoir à CHARLET Jocelyne), BACHIRI Karim (pouvoir à POULAIN Ophélie).

### **Monsieur le Président :**

Bonsoir à toutes et à tous. Il est 18 h 30, nous sommes le 26 janvier 2023. On va pouvoir ouvrir cette séance de conseil municipal. J'ai reçu le pouvoir de madame Tabet pour madame Frasca ; de madame Urbaniak pour madame Charlet ; et de monsieur Bachiri pour madame Poulain, mais il devrait arriver, d'après ce que j'ai compris. On va désigner tout d'abord le secrétaire de séance. Je propose que ce soit monsieur Jamel Kahalerras, s'il n'y a pas d'objections. C'est bon ? C'est adopté à l'unanimité. Le point suivant, c'est l'approbation du PV du 24 novembre 2022. Vous l'avez lu, 72 pages. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Michon.

### **Monsieur Michon :**

Oui, j'ai quelques remarques sur le PV. Ma première remarque, Monsieur le Maire, c'est dans l'en-tête. On voit, dans les élus, qu'il reste monsieur Delporte et monsieur Verez, qui ne devraient pas paraître. Parce qu'ils ont tous les deux démissionné. Donc, c'est à rectifier. Quelques précisions: page 14, vous parlez des nouveautés au marché de Noël qui concernent le futsal et la bourse aux jouets. Cela existait déjà auparavant, ce n'est pas nouveau même si c'était sous d'autres formes. Il y avait également un tournoi de foot en salle et le Secours populaire faisait aussi une bourse aux jouets pendant le marché de Noël. La page 19, cela concerne le prix des salles. Vous dites appliquer les prix des salles figés au 4 octobre alors que la délibération est passée le 24 novembre. On est bien d'accord. Juridiquement, vous ne pouvez pas appliquer une règle édictée, enfin votée le 24 novembre de manière rétroactive. Pour l'histoire, (inaudible) l'a fait. On ne peut pas dire...

Vous avez d'autres remarques ?

### **Monsieur Michon :**

Oui, j'en ai quelques unes.

**Monsieur le Président :**

Je vais vous répondre à la fin.

**Monsieur Michon :**

D'accord. À la page 21-22, il a été précisé que pour le bus, pour celui de la GEA, c'est bien acté gratuitement. Je le rappelle. Ensuite, vous deviez regarder, sur les subventions FAFA pour le stade, s'il n'y avait pas la possibilité d'avoir un peu plus compte tenu des documents que je vous ai fait communiquer. Je ne sais pas si vous avez pu le faire. À la page 35, on a parlé du précédent règlement intérieur. Vous m'avez dit qu'il n'y avait rien changé et qu'il existait déjà la question des réquisitions dans le précédent. J'ai donc vérifié, et les réquisitions n'existent pas du tout dans le précédent. Page 42, madame Parnetzki avait soulevé la question du règlement des chèques vacances dans la fonction publique. Je ne sais pas si vous avez pu vérifier également. Page 54, sur la question des plannings périscolaires, on devait nous envoyer le détail avec les journées, vous m'avez dit, Mme Margonelli : "Je vous enverrai le détail avec les journées. J'ai le tableau, je vous l'enverrai". Je ne l'ai pas reçu. Ensuite, page 70. On avait posé la question, pour le marché de Noël, des chalets et du chauffage. Vérification faite, je persiste puisque dans plusieurs marchés de Noël, il y a eu des autorisations d'utiliser des chauffages. Il suffisait d'une délibération exceptionnelle du maire. Je le reprécise parce que j'ai bien repris les choses et demandé, là où il y avait eu des marchés de Noël, comment ils avaient fait. Ensuite, page 71, vous deviez nous donner aussi à savoir si, pour les boucliers énergétiques, on était éligible ou pas parce qu'il y avait un des trois critères qu'il fallait vérifier. On ne l'a pas eu non plus. Ensuite, je ne vais pas tout détailler, mais pages 64 et 65, vous avez répondu à nos questions concernant les différentes subventions. J'avoue qu'en relisant le PV, c'est très compliqué de s'y retrouver. Vous aviez en même temps projeté un tableau. Je crois qu'il aurait été intéressant de nous faire une copie de ce tableau. Je vous demande donc d'avoir la copie de ce tableau, mais je ne vais pas reprendre les choses pas claires en détail ici. Surtout, ce qui est intéressant, c'est d'avoir le tableau des subventions pour que l'on y voie un peu plus clair. Voilà nos remarques par rapport au PV.

**Monsieur le Président :**

Avant que je donne les éléments, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le PV ? Madame Poulain.

**Madame Poulain :**

Bonsoir à tous. Moi je voulais signaler une erreur me concernant page 36. J'ai dit : "L'avis du comité technique, je crois qu'il est défavorable". Il faut bien sûr lire : "favorable", sinon ça n'a pas de sens. Donc, si on pouvait modifier. Je ne sais pas si c'était une erreur de ma part ou une erreur de frappe, mais peu importe. Et puis effectivement, je pense qu'au dernier conseil vous avez refusé à ce que l'opposition présente un document, mais vous présentez vos documents en séance et vous ne les annexez pas au PV. Donc, s'il vous plaît, s'il était possible d'avoir les documents que vous présentez et qu'ils nous soient au moins communiqués. Merci.

**Monsieur le Président :**

Ce que je vous propose sur le PV, il y a effectivement dans l'en-tête à bien préciser les noms des élus qui sont aujourd'hui encore élus, donc retirer monsieur Delporte et monsieur Verez. Page 36, de corriger. On ré-écouterà, mais si vous dites que c'était "favorable", on le corrigera. Ça, c'est vraiment sur la forme du PV donc en l'état, on peut passer au vote pour l'approuver ou pas. Comme il y a quelques questions, de toute façon, pour lesquelles on avait prévu de répondre, notamment sur les chèques vacances, etc., on vous répondra à la fin. Là, on est vraiment sur l'approbation du PV. Je les ai notées, je répondrai aux différentes questions dans les questions diverses. Avec ces deux remarques sur le texte qui sont changées, qui est contre l'approbation de ce PV ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc il est adopté à l'unanimité. J'ai ensuite la délibération 3 et 4. Je vais laisser la parole rapidement à monsieur Dogimont.

**Monsieur Dogimont :**

Merci, Monsieur le Maire. Concernant la délibération pour les Ressources humaines, c'est suite au changement de dates du séjour du centre social pour les classes de neige. Les séjours sont placés du 9 février au 26 février, et le séjour suivant du 27 février au 22 mars.

**Monsieur le Président :**

Voilà, ce sont donc les mêmes délibérations que le 24 novembre en ayant juste corrigé les dates puisqu'il y a eu un changement depuis. Je précise, puisque ça a été évoqué en commission des finances et c'est indiqué dans la première des deux délibérations, que la rémunération des agents sera fixée avec un grade et un indice. Cela concerne vraiment les animateurs que l'on n'a pas besoin de repasser. On ne repasse que le personnel d'encadrement et de service, donc les agents polyvalents. C'est pour cela que la délibération après ne parle pas de grade et indice. C'est vrai que la formulation pourrait être améliorée à l'avenir. On peut passer au vote. Donc qui est contre la première ? La 2023-002. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. La suivante, sur la rémunération elle-même avec le personnel polyvalent de service pour ce séjour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

**Madame Parnetzki :**

Ce sont bien des journées de 12 heures ? 12 heures et huit heures les deux ?

**Monsieur le Président :**

Oui. On reste sur le même calcul que la dernière fois, effectivement.

**Monsieur Dogimont :**

Exactement pareil. Séjour à 12 heures.

**Monsieur le Président :**

On note que monsieur Bachiri est arrivé, donc le pouvoir est mis de côté.

**Monsieur Dogimont :**

Premier séjour, à 12 heures.

**Madame Parnetzki :**

Et deux à huit heures.

**Monsieur Dogimont :**

Deux à huit heures, exactement. Et pour l'autre séjour, c'est 22 jours à 12 heures et puis...

**Madame Parnetzki :**

Ce n'est pas le même montant que l'autre fois parce qu'il y a eu une augmentation du SMIC.

**Monsieur Dogimont :**

Exactement. Il est passé à 11,27 euros.

**Monsieur le Président :**

Sachant que la délibération était passée comme ça puisqu'on était en 2022, mais les gens qui sont partis sur les premières sessions ont bien eu l'application du SMIC. Ceux pour qui on redélibère ne sont pas plus payés que les autres puisqu'ils sont tous partis en 2023.

La délibération suivante, on avait passé une délibération le 19 mai 2022 sur la création du CST. À l'époque, on avait fait le CST assez classique pour une collectivité de notre taille en faisant le choix — qui était d'ailleurs demandé par les représentants du personnel — de faire cinq représentants des agents, cinq représentants de la collectivité, plus des suppléants. Il a été demandé par les deux groupes représentant le personnel — en accord avec la collectivité aussi parce que c'est un mode

de fonctionnement qui nous allait bien — de repasser la délibération pour, cette fois-ci, rajouter la F3SCT, qui permet de créer une formation spécialisée, formation dans le sens d'un groupe. Un groupe de travail issu du CST qui travaillera spécifiquement sur la sécurité et l'hygiène au travail pour retrouver finalement un petit peu le mode de fonctionnement que l'on avait auparavant entre le CTP et le CHSCT. C'est pour cela que l'on reprend une délibération. On a d'ailleurs un CST demain que l'on avait décalé et qui devait être plutôt en début de semaine. On l'a décalé après pour pouvoir avoir délibéré correctement avant et pour pouvoir créer demain la F3SCT. Je vois qu'il y a des agents concernés qui sont là dans la salle. Pas de surprises, pas de remarques ? Madame Poulain.

**Madame Poulain :**

Je me félicite d'abord de constater que la pluralité de syndicats participe à l'amélioration des conditions de travail des agents. Ce n'est quand même pas anodin de s'impliquer après les élections professionnelles du 8 décembre. Mais là où je voulais en venir plus précisément, c'est que c'est surtout les risques professionnels qui justifient la création d'une formation spécialisée et pas le nombre de bâtiments. Moi, j'ai une requête. J'aimerais que la phrase qui est dans la délibération et qui indique : "Le nombre de bâtiments sur la commune peut le justifier" soit retirée, puisqu'en fait, on parle bien de risques professionnels. C'est d'ailleurs ce que dit le Code Général de la fonction publique. Alors quand j'entends que des sanctions disciplinaires sont infligées à des agents sans respect des procédures, je me félicite que cette formation puisse veiller sur la santé physique et mentale des agents. Quand je vois qu'il n'y a pas de cycle de travail présenté, qu'il n'y a pas de mode de calcul des droits à RTT des agents, quand je vois qu'on demande à des agents de poser 8h30 de congés annuels sur une journée, alors que les congés annuels c'est cinq fois les obligations légales de service, je me félicite que cette formation puisse veiller au grain sur l'organisation du travail. Et je ne parle pas des agents isolés qui n'ont toujours pas de PTI. En fait, j'ai envie de prendre un peu cette délibération comme un aveu de votre part qu'il existe de vrais risques professionnels. Cette preuve d'acceptation doit permettre aux représentants du personnel de vous alerter, de proposer des solutions, et j'espère que vous saurez désormais les écouter et leur répondre.

**Monsieur le Président :**

Monsieur Michon. Je répondrai après.

**Monsieur Michon :**

C'est simplement pour une précision. Effectivement, vous êtes revenu à la formule que nous avons déjà mise en place. Auparavant, on avait un CTP et un CHSCT. CHSCT qui n'était plus du tout obligatoire entre temps, mais qu'on avait gardé pour justement les mêmes raisons : permettre aux personnels de travailler sur les conditions de travail en général et la santé. Ça, c'était pour une précision, donc rien de nouveau là-dessus. Par contre, la remarque avait été faite par madame Poulain en commission des finances — je l'ai notée aussi, donc je ne l'ai pas refaite, mais je la refais aujourd'hui — c'est la formulation. Nous allons demander aussi un changement. Quand vous indiquez dans la délibération : "La fonction publique précise qu'un Comité Social Territorial local a été créé par délibération". Non, c'est : "La fonction publique a permis qu'un Comité Social Territorial soit créé par délibération". Parce qu'en fait c'est ça. Ce n'est pas...

**Madame Poulain :**

Vous ne l'avez pas modifié ?

**Monsieur le Président :**

C'est le document comme cela. Si vous voulez, je réponds aux deux questions. Effectivement, la première phrase est un peu particulière. On peut l'afficher si vous voulez, c'est en bas de la page 3 à l'écran. Ça laisse penser que ce sont effectivement les articles du Code général de la fonction publique qui ont créé le Comité Social territorial de Waziers. Donc, à formuler comme monsieur

Michon le propose, il n'y a pas de soucis pour délibérer là-dessus. Après, sur les remarques de madame Poulain. Dire : "désormais, se soucier de la santé des personnes et de la qualité de vie", je ne vous permets pas de dire ça. Je pense qu'on s'en est toujours soucié. La dernière chose, c'est que l'on peut prendre une délibération de ce type-là quand il y a moins de 200 agents si les risques professionnels particuliers le justifient. Donc, on y est. On a rajouté le fait qu'il y ait beaucoup de bâtiments parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de bâtiments, beaucoup d'installations. On a aussi beaucoup d'agents isolés. On a un assistant de prévention qui est en place depuis quelques mois et qui fait un boulot là-dessus. Donc, je ne peux pas vous laisser dire que désormais seulement on s'intéresse à ce sujet. On s'y intéresse depuis le début du mandat. OK pour cette petite correction en effet, pour que l'on fasse clairement apparaître que le Comité social territorial est bien délibéré par la ville et pas par le Code général de la fonction publique, mais sur le reste, on laisse les choses comme ça. Je vous rappelle aussi qu'à l'époque, le 19 mai 2022, on a tous voté à l'unanimité — il me semble, en tout cas — la création du CST. On aurait pu à ce moment-là faire la remarque, vous auriez pu faire la remarque, de créer tout de suite la F3CST, ce que nous n'avons vu ni les uns ni les autres à l'époque. Madame Poulain, et après on passe au vote.

**Madame Poulain :**

Oui, effectivement. Mais on reparlera tout à l'heure des propositions que l'on vous fait en conseil municipal.

**Monsieur le Président :**

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Pour le point suivant, je passe la parole à madame Charlet.

**Madame Charlet :**

Le point 6. Comme évoqué en commission des finances, le poste de DGS est vacant depuis le 16 janvier 2023. En décembre, une offre d'emploi a été déposée sur le site. Nous avons eu plusieurs candidatures, dont certaines intéressantes. Néanmoins, on élargit notre recherche, d'où ce poste que nous évoquons point 6.

**Monsieur le Président :**

M. Michon?

**Monsieur Michon :**

Si je comprends bien, pour que les choses soient claires, ce recrutement d'un ingénieur territorial, c'est pour remplacer la DGS ?

**Monsieur le Président :**

C'est une possibilité. On a vu des profils intéressants qui avaient ce grade, donc cela pourrait permettre de le faire et de relancer une vague aussi de recrutements comme on en a parlé en commission des finances. On a reçu des candidats et des candidatures après la fermeture de l'annonce. Donc on va pouvoir dès demain, si elle est votée, pouvoir relancer la recherche, et en l'élargissant.

**Monsieur Michon :**

Cette délibération me permet de dire deux mots sur l'état du personnel.

**Monsieur le Président :**

D'ailleurs dans le titre, il faut corriger. C'est : 26 janvier 2023. Pas 2022.

**Monsieur Michon :**

C'est la première remarque que j'allais faire, puisqu'effectivement on le met, mais il n'y a pas de

question prévue dessus. Je profite donc de cette question.

**Monsieur le Président :**

C'est un document fourni. C'est indiqué en bas de la délibération 6 et 8 que ce tableau des effectifs est modifié en conséquence.

**Monsieur Michon :**

Oui.

**Monsieur le Président :**

C'est une pièce, tout à fait.

**Monsieur Michon :**

C'est une pièce, donc cela permet d'en discuter aujourd'hui. Simplement pour faire la remarque quand même que globalement, il y a une baisse non négligeable des effectifs. Je parle des titulaires. C'est moins sept embauches puisqu'on passe de 127 à 120, c'est une baisse de sept. Ce qui m'inquiète le plus c'est qu'on retrouve surtout des départs sur l'encadrement. Si on regarde la partie des cadres et emplois de l'encadrement, c'est là où on a le plus de départs. On a quatre départs en administratif et on a un poste en moins en maîtrise principale. C'est ça qui m'inquiète. Je m'aperçois également, je n'ai pas eu l'information, que le poste de cabinet a été supprimé. Il est pourvu ?

**Monsieur le Président :**

Là, vous avez le tableau des titulaires. Le directeur de cabinet est contractuel, c'est pour ça qu'il n'apparaît pas. Il apparaissait, vous l'aviez fait remarquer, il était par erreur dans les précédents tableaux des deux côtés. C'est pour ça que là, il a été supprimé, évidemment, de la partie titulaire. On n'a pas les contractuels, on ne change que les titulaires. Après vos remarques, oui. En ce moment, vous le savez. Pour l'instant, pourvu au niveau DGS - elle nous fait le plaisir d'être là aujourd'hui- elle n'est pas là. Donc effectivement, ça fait déjà une personne en moins. Sur le reste, ce ne sont pas forcément de grosses modifications en effectifs.

**Monsieur Michon :**

Quand même, on verra. Je voulais faire ces remarques-là. Ce qui m'inquiète — ça vous regarde, mais je le signale quand même — c'est que, quand même, un poste d'ingénieur territorial et un poste de DGS, les fonctions ne sont pas les mêmes. Cela m'interpelle sur le fonctionnement.

**Monsieur le Président :**

Il ne faut pas comparer DGS et ingénieur territorial. C'est ingénieur territorial et attaché territorial. Effectivement, ce n'est pas la même chose. Vous avez des très bons attachés qui sont techniques, et des très bons techniciens ou ingénieurs qui sont administratifs aussi. Vous avez des DGS dans pas mal de collectivités qui sont ingénieurs. On revient sur la question que l'on évoquait avant aussi, où on a un patrimoine aussi important, on a aussi, avec tout le respect qu'on a pour les responsables des services techniques qui sont plutôt en fin de carrière. Il va falloir aussi accompagner le remplacement avec eux. Donc, quelqu'un qui a un profil d'ingénieur pourra aussi aider à cette transition. Madame Poulain. Après, on passe au vote.

**Madame Poulain :**

Je vous laisserai la circulaire du 27 décembre 2022 qui demande qu'on publie désormais les postes de façon obligatoire sur place de l'emploi public pour assurer la transparence publique des emplois publics, il faudrait l'ajouter à la délibération. Sur la place de collaborateur de cabinet, dans l'état du personnel, je rappelle que le collaborateur de cabinet n'est pas un poste permanent, il n'a rien à faire là en fait. Il doit y figurer dans les postes non permanents même si la personne est un fonctionnaire titulaire et Attaché et moi je reste quand même surprise ... alors j'étais déjà surprise à



la lecture de la fiche de poste que vous avez publié pour le poste de DGS, avec quand même des missions qui font une page, écrit petit et où je me suis posée la question pourquoi on avait recruté une DRH et une responsable des finances puisque les missions ont été reprises dans la fiche de poste, maintenant je vois qu'on prend une délibération pour un poste d'ingénieur territorial... alors j'ai reçu votre organigramme par contre je n'ai pas compris où allait se positionner l'ingénieur territorial dans cet organigramme donc ça pourrait être intéressant d'avoir l'organigramme qui est en vigueur aujourd'hui et pas celui, préparé, exclusivement pour les groupes d'opposition au Conseil Municipal. J'ai bien vu que vous aviez fait l'effort de retirer tous les noms mais en fait ce qui nous intéresse ce sont les liens hiérarchiques entre les différents postes et puis du coup je m'interpelle quand même parce que je me dis que finalement en conclusion de tout cela, ce sont les candidats qui font les offres d'emplois ici et je pense que c'est une première dans la fonction publique territoriale euh ... moi je n'ai jamais vu ça en tout cas. C'est à dire qu'on attend et c'est les candidats en fonction de ce qu'on a, et bah on fait avec ce qu'on a, on prend ! Ça me paraît un peu compliqué comme stratégie ...

**Monsieur le Président :**

Alors, je vais faire quelques réponses : sur le collaborateur de Cabinet, on va vérifier ce que vous dites, s'il doit être titulaire, permanent, contractuel, s'il est dans la bonne case. Place de l'emploi public, on va regarder. Sur l'organigramme, en fait, pour répondre à votre question que ce soit DGS ou...Il sera... Voilà... Pour l'instant, c'est un attaché territorial qui était DGS. Ça pourrait être un ingénieur, encore une fois ce n'est pas spécifique, cela va nous permettre d'élargir les possibilités... cette personne deviendrait DGS, elle sera détachée sur le poste de DGS. Mais on ne va pas écrire ingénieur territorial ou responsable, c'est un organigramme qui fonctionne comme ça il y a un mois et qui fonctionnera peut-être comme cela dans deux mois tels qu'on sera partis.

Mais, là je ne peux pas vous laisser dire ça. Que ce sont les candidats qui font leur offre. Le 18 décembre 2020, vous n'êtes pas venue au Conseil Municipal, vous étiez absente, vous aviez rédigé, vous-même, votre fiche de poste pour vous faire embaucher par la Ville de Waziers, je n'ai pas donné suite à cela après avoir commencé à mettre le doigt dans l'engrenage et aujourd'hui vous voulez me donner des leçons là-dessus, Madame POULAIN ? C'est fort de café ...

**Madame Poulain :**

On va donner toute la vérité ...

**Monsieur le Président :**

Oui, bah allez-y ...

**Madame Poulain :**

... parce que sur ce recrutement justement, je vous avais conseillé quoi Monsieur DESMONS ?

**Monsieur le Président :**

... alors vous m'aviez dit : « je vais déjà m'occuper de la DRH et je m'occuperais de la DGS après... » ...

**Madame Poulain :**

... non sur le poste ! Je vous avais dit quoi ?

**Monsieur le Président :**

... et bien, dites-moi !

**Madame Poulain :**

Je vous avais dit qu'il fallait recruter un cabinet spécialisé pour des recrutements qui ont une importance stratégique au sein de la collectivité que vous n'avez jamais voulu mettre en place ...

alors, oui, je voulais que ce poste soit créé. Oui, j'aurais postulé et je vous avais dit aussi que s'il y avait des titulaires de la fonction publique, ce qui est la loi, qui avaient les compétences, il y aurait un titulaire de la fonction publique qui aurait été recruté sur le poste. Alors ne dites pas la moitié ... vous voulez faire du déballage ...

**Monsieur le Président :**

... c'est vrai, je n'ai dit que la moitié ! Effectivement, vous vouliez rentrer au service RH pour aussi ... par rapport à votre compagnon qui est à côté, dont la sœur travaille dans le service, vous vouliez aussi rendre des comptes là-dedans.

**Madame Poulain :**

Ça c'est faux, c'est faux ...

**Monsieur le Président :**

Mais bien sûr que si.

**Madame Poulain :**

Et en plus, j'ai toujours été franche ...

**Monsieur le Président :**

... c'est pour cela que je vous ai demandé de vous retirer des instances à l'époque de CTP parce qu'il y avait du conflit d'intérêt. J'ai gardé cela jusque-là mais aujourd'hui vous me tendez la perche.

**Madame Poulain :**

... je ne vous tends pas la perche, j'assume ce que j'ai dit... là vous déballez publiquement et vous faites des allégations. Moi j'ai des preuves à l'appui, des échanges de mails que nous avons eus ...

**Monsieur le Président :**

... bah moi aussi ...

**Madame Poulain :**

... les échanges de mails que nous avons eus sur les conditions de travail des agents et c'est pour cela que j'en parlais tout à l'heure quand on parle de la formation « Santé, Sécurité au travail », oui je me félicite aujourd'hui de la pluralité de syndicats qui soient au sein de la collectivité et qui puissent travailler là-dessus et vous faire des propositions et vous faire ouvrir les yeux parce que vous avez de réels problèmes et je ne parle pas d'intérêt personnel parce que je connais beaucoup de situations qui mériteraient qu'on s'y attarde et vous avez aussi beaucoup d'absentéisme et je pense que ... on y reviendra peut être tout à l'heure, le fait que le rapport social unique tarde à venir, n'est pas non plus un signe anodin.

**Monsieur Cinquemani :**

Alors moi, je voulais juste ajouter quelque chose : vous êtes quand même sacrément culotté parce que vous m'aviez appelé en me disant : voilà je veux absolument recruter Ophélie par contre, vous êtes deux dans le groupe, ça va poser un problème, je voudrais que tu démissionnes. Et moi, je m'étais engagé à démissionner. Voilà, si vous, vous trouvez votre intérêt à travailler ensemble et que si moi je suis la variable d'ajustement, et bien, on ira et je démissionnerais. J'en avais discuté avec Madame Charlet ... non Madame Charlet, regardez-moi dans les yeux... dites-moi que j'ai tort, dites-moi que je mens ...

**Madame Charlet :**

(Inaudible)

**Monsieur Cinquemani :**

Non, on avait discuté. Je vous avais même dit "je vais devoir démissionner". Vous m'avez dit 'bah

oui mais bon” je vous avais dit : “ce n’est pas grave, c’est dans l’intérêt général, si c’est dans l’intérêt du groupe, dans l’intérêt de la collectivité, moi je suis qu’un détail là-dedans et voilà, je démissionnerais !” C’était clair pour nous et vous étiez en phase avec ça.

**Monsieur le Président :**

Monsieur MICHON ?

**Monsieur Michon :**

Oui, Monsieur le Maire, je ne ferai aucun commentaire sur l’échange qui vient d’avoir lieu, je laisse le public se faire une opinion là-dessus mais j’ai entendu parler d’organigramme. Moi je n’ai pas été destinataire d’un organigramme, si vous pouvez me le faire parvenir à moi et à mon groupe, si cela ne vous dérange pas, merci.

**Monsieur le Président :**

Vous l’aurez. C’était demandé par le groupe Engagés Pour Waziers pour préparer ce Conseil Municipal, je vous le transmettrai, c’est noté.

Donc sur la délibération sur la création de poste d’ingénieur principal ... Monsieur BACHIRI avant de passer au vote.

**Monsieur Bachiri :**

Mais du coup... c’est assez extraordinaire la façon dont vous abordez chaque fois les choses pour essayer de vous dépatouiller. Moi, je voudrais bien que vous m’expliquiez un peu comment cette DRH est arrivée à Waziers ?

Oui, je vous pose la question M. Desmons. Je vous regarde dans les yeux et je vous pose la question : comment cette DRH, que nous avons aujourd’hui dans notre salle, est arrivée à Waziers?

**Monsieur le Président :**

Elle a postulé après le départ de notre précédente DRH...

**Monsieur Bachiri :**

...très bien ! Et dans quel cadre des relations que vous avez avec la personne que vous connaissez bien, cette dame arrive avec un CV sur la ville de Waziers ? Elle vient de Courcelles les Lens, on est d’accord ?

**Monsieur le Président :**

Oui...

**Monsieur Bachiri :**

... oui, très bien ! Courcelles les Lens, c’est une ville que je connais plutôt très bien. Je connais bien les élus de Courcelles les Lens. Et je connais surtout l’organisme syndical qui est là-bas qui nous a très vite alerté sur la personne qui arrivait sur Waziers et les liens que vous auriez... que vous auriez, vous, Monsieur DESMONS, d’accord, avec cette personne. Elle et son mari. Ça vous parle, toujours pas ? Toujours pas ? Regardez-moi ! Toujours pas ? Toujours pas ?

Ok, alors on va faire un beau petit scoop ... Vous ne connaissez pas son mari ?

**Monsieur le Président :**

Je sais... je sais où il travaille, je sais ce qu’il fait ... Il ne travaille pas loin...

**Monsieur Bachiri :**

Ha, on commence ! On y arrive !

**Monsieur le Président :**

Je ne le connais pas

**Monsieur Bachiri :**

On y arrive ! Monsieur le chevalier blanc ...

**Monsieur le Président :**

Je le connais après ...

**Monsieur Bachiri :**

Après ... après ? Pas avant ?

**Monsieur le Président :**

Ah non, je vous assure mais continuez, ça m'intéresse ! Ça paraît assez grave ...

**Monsieur Bachiri :**

Non, on va faire durer le suspense ...

**Monsieur le Président :**

Vous essayez de faire oublier le cas de votre compa ... compagnon à côté, votre compagnon de route ...

**Monsieur Bachiri :**

Non, il n'y a pas de compagne, ma compagne est à la maison ... et euh ma collègue, mon amie. Vous pouvez dire ma bonne amie. Je n'ai pas de problème pour ça, je n'ai pas de souci avec ça.

On aura d'autres débats sur ce sujet-là. Et très vite, vous allez voir ...

**Monsieur le Président :**

Je suis désolé pour la personne qui est dans la salle, qui est interpellée là-dessus, qui doit être aussi perplexe que moi. Mais bon, ce n'est pas grave.

**Monsieur Michon :**

On reste sur notre faim nous.

**Monsieur le Président :**

Oui, bah moi aussi ! On en reparlera. Donc, sur le vote pour la création de l'ingénieur territorial : qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? Donc, la création de ce poste est adoptée à l'unanimité.

Le point 7.

**Madame Charlet :**

Le point 7 est dans la continuité. C'est pour le régime indemnitaire concernant ce poste.

**Monsieur le Président :**

Il y a eu des délibérations en 2016, 2017 pour créer les délibérations-cadres pour l'IFSE qui est versée à la plupart des agents en fonction des missions. À l'époque, il n'y avait vraiment personne de... On ne savait pas. Les services administratifs, services techniques, les cadres, attaché territorial, mais il n'y avait pas encore évidemment, puisqu'on n'avait pas à l'époque d'ingénieur territorial. Donc pour pouvoir avoir une fiche de paie complète, il faut délibérer. C'est assez standard. Pas de remarques ?

**Madame Parnetzi :**

Vous allez le mettre dans quel groupe, l'ingénieur ? Parce que j'ai cherché...

**Monsieur le Président :**

Je ne sais pas vous dire. Cela dépendra, c'est une question technique. Je n'ai pas la réponse. Comme vous n'avez pas le micro, je répète votre question. Vous demandiez dans quel groupe on allait le positionner. Effectivement, il y a quatre groupes dans la délibération. Je ne sais pas. Après, ce sont les maximums. C'est une négociation qui se tient avec l'agent.

**Madame Poulain :**

Je me demandais, vous n'avez pas précisé : il n'y a pas de groupe pour le CIA ?

**Monsieur le Président :**

Non, il n'y a pas de délibération CIA à la ville de Waziers.

**Madame Poulain :**

Ce n'est pas versé.

**Monsieur le Président :**

Non, il n'y a pas de CIA.

**Madame Poulain :**

La délibération a été votée en 2016.

**Monsieur le Président :**

Oui, mais la délibération était incomplète de ce que j'avais pu voir et échanger avec les services, c'est-à-dire qu'il y avait eu une délibération générale en 2016 qui évoquait le RIFSEEP, donc l'IFSE et CIA. Mais il n'y avait aucun détail donné sur le CIA. Je vous parle sous le contrôle de Monsieur Michon. Je pense que le CIA, qui est une partie du RIFSEEP, qui n'a jamais été utilisée à la ville de Waziers, c'est un choix respectable, et donc là, on ne l'a pas intégré, donc elle reste sur la partie IFSE du RIFSEEP.

**Madame Poulain :**

Je passe le message aux représentants du personnel, qui sauront vous en faire la demande, je n'en doute pas.

**Madame Parnetzi :**

On ne pouvait pas mettre les gens n'importe où dans les groupes. ... c'est vrai que le CIA, on peut le donner ou on peut ne pas le donner. Ça va de zéro à je ne sais pas combien. Il faut quand même qu'il y ait cette convention, et après, on décide si on le met à zéro ou pas. Mais pour l'ingénieur, le groupe, bien sûr, on ne peut pas le mettre n'importe où.

**Monsieur le Président :**

Mais comme j'ai dit, de toute façon ce n'est pas une délibération créée pour ce poste, en particulier de DGS, peut-être pour un attaché territorial et peut-être qu'on trouvera un ingénieur, et à l'inverse, peut-être que dans six mois, on recrutera un responsable des services techniques qui sera ingénieur et du coup lui sera dans le groupe 1. C'est une délibération générale qui va nous accompagner pendant 10 ans ou je ne sais pas combien de temps, jusqu'à ce qu'elle soit remise au goût du jour comme celles pour les autres cadres d'emplois qui datent de 2016 et 2017. On passe au vote sur cette grille. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Madame Charlet, pour le point 8.

**Madame Charlet :**

Le point 8, toujours dans les créations d'emplois permanents, adjoint du patrimoine territorial, c'est juste une régularisation concernant une ouverture de poste pour la bibliothèque.

**Monsieur le Président :**

Des remarques ? Madame Morantin, allez-y.

**Madame Morantin :**

Je voudrais intervenir pour avoir des explications. Vous m'entendez bien ?

**Monsieur le Président :**

Oui.

**Madame Morantin :**

Bonjour, d'abord, à tout le monde. Je vois dans le texte "agent recruté". Précisez-moi pourquoi vous devez faire une embauche extérieure alors qu'il me semble qu'au sein de la bibliothèque, il y aurait peut-être une personne qui pourrait assurer toutes les fonctions qu'on demande. Par exemple, je vois "classement des ouvrages, les prêts, les retours, les animations, la visite de classes", etc. Nous connaissons, Monsieur Dogimont et moi-même, une personne très bien, prête à assumer toutes ces fonctions. Est-ce que ce serait peut-être judicieux - puisqu'ensuite vous précisez que si l'emploi n'est pas fait par un fonctionnaire, on pourrait évidemment envisager un CDD- est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité de la prendre en CDD et de vous faire passer, après tout de payer sa formation afin qu'elle reste au sein de la bibliothèque ? Étant donné que le travail est parfait. On a de très bons retours. Est-ce que c'est faisable ? Sinon, donnez-moi une explication.

**Monsieur le Président :**

C'est toujours délicat. En conseil municipal, on ne peut pas dire de nom, mais je pense qu'on a tous en tête la même personne. Qui finit son doctorat ou sa thèse, qui travaille dessus.

**Madame Morantin :**

Oui.

**Monsieur le Président :**

C'est pour cette personne-là. Elle fait l'unanimité, elle travaille très bien et donc elle va pouvoir se positionner là-dessus. Donc c'est justement pour lui proposer quelque chose de pérenne qu'on prend cette délibération. Ce n'est pas pour quelqu'un d'extérieur. Après, juridiquement, quelqu'un d'autre pourra postuler, mais je pense, on espère que ce sera elle qui postulera.

**Madame Morantin :**

D'accord.

**Monsieur le Président :**

C'est, au contraire, pour stabiliser cette personne dont tout le monde est content.

**Madame Morantin :**

Ah, c'est bien ! Je n'avais pas compris ça. Je vous remercie pour elle.

**Monsieur le Président :**

Qui est contre la création de ce poste d'adjoint du patrimoine territorial ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Pas besoin de prendre le RIFSEEP puisqu'il avait été délibéré en 2017 pour ce cadre d'emploi.

Les points 9 et 10 vont ensemble. C'est la délibération instituant une commission MAPA et un règlement interne de la commande publique. Je l'avais annoncé à la dernière commission d'appel d'offres, Monsieur Cinquemani et Monsieur Mascarte étaient là. Ça faisait un moment qu'on devait le faire, donc là, on le fait. Finalement, ça nous permet en fait d'être carrés par rapport au seuil européen et au droit. En fait, jusqu'à présent, on avait la CAO qui se réunissait systématiquement à partir de 50 000 euros et qui du coup la CAO c'est très cadré et on faisait appel aux services de l'État, etc., pour les inviter là-dessus. Or, normalement, une commission d'appel d'offres au sens

juridique du terme, ça ne peut intervenir que pour 215 000 euros de marchés de fournitures et de services, d'engagements, ça peut être sur un an, deux ans, quatre ans. De fournitures et de services, c'est 5 382 000 pour des marchés de travaux. Donc des CAO il n'y en aura pas beaucoup, il n'y en aura pas sur la restauration scolaire ou sur des marchés de services assez importants. Et sur les travaux, il y en aura assez peu. On fait rarement quand même, sauf pour des écoles, des travaux qui dépassent 5 382 000. Mais du coup on crée une commission MAPA qui contient exactement les mêmes membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres, qui se réunira pour les marchés supérieurs à 90 000 euros, à la fois pour les marchés de fournitures et de services et de travaux. Et en dessous, c'est dans le règlement que vous avez pu lire, on reste après sur trois devis et la publicité à partir de 40 000 euros, comme la loi l'impose. Deux délibérations : une qui crée la commission MAPA avec les mêmes membres et ensuite le règlement interne de la commande publique. Est-ce qu'il y a des remarques ? Alors j'ai reçu un amendement du groupe Engagés pour Waziers, qui propose qu'on rajoute une charte de déontologie là-dessus. Je l'ai reçu lundi soir, en main propre. C'est un document intéressant et vous nous avez pris un peu de court de le regarder comme ça. On pourra toujours le regarder après et l'adopter dans un deuxième temps. Là, ce qu'il faut voir quand même, c'est que dans le règlement que vous avez eu, il y a un article, je crois, le numéro 13, qui parle déjà de pas mal de choses, notamment sur les conflits d'intérêts, etc. Mais c'est vrai que c'est un document intéressant, on pourra regarder pour rajouter ça. Je n'y trouve pas d'inconvénients, c'est intéressant. À ce jour, on n'a pas forcément assez de recul pour pouvoir le passer. Madame Poulain et Monsieur Mascarte.

**Madame Poulain :**

Je voudrais quand même avoir des garanties parce que ça fait deux fois qu'on dépose des amendements. La première fois, vous avez complètement occulté, et là, vous bottez un peu en touche. On est dans les délais réglementaires, vous avez eu le temps d'étudier le document. Je vous avais demandé aussi de le transmettre à l'ensemble du conseil municipal, ce que vous n'avez pas fait. Normalement, quand on dépose un amendement, l'amendement doit être porté à l'avis du conseil municipal, qui doit décider si oui ou non il souhaite l'ajouter à l'ordre du jour. Première question : pourquoi est-ce que ça ne fonctionne pas comme ça ici ?

**Monsieur le Président :**

Oui, ça n'a pas été fait. On va prendre l'habitude de regarder ça. Juridiquement, on ne l'avait jamais fait avant, donc...

**Madame Poulain :**

Ce n'est pas le premier amendement que je dépose.

**Monsieur le Président :**

Oui, c'est la deuxième fois.

**Madame Poulain :**

Vous me dites qu'au prochain conseil municipal le point sera inscrit à l'ordre du jour et la proposition sera validée et soumise à l'ensemble du conseil municipal.

**Monsieur le Président :**

Ce que je vous dis, c'est que ce document, on va le regarder. Le ou la future DGS regardera aussi si ça ne fait pas doublon. On a essayé, pour répondre de façon plus complète aussi, d'avoir iNord là-dessus, qui nous conseille bien, sur lequel on avait délibéré quelque temps pour aussi voir s'il n'y a pas des documents, celui-ci est-ce que vous l'avez ressorti de toute pièce ? Est-ce que vous vous êtes inspiré de choses et d'autres ?

**Madame Poulain :**

En fait, si vous aviez lu ce que je vous ai transmis

**Monsieur le Président :**

Oui, bah je l'ai lu.

**Madame Poulain :**

Vous sauriez que j'ai juste repris la direction des achats de l'État et j'ai juste remplacé "direction des achats de l'État" par "Ville de Waziers".

**Monsieur le Président :**

Oui, l'Etat, et on est une commune!

**Madame Poulain :**

Je n'ai pas inventé le fil à couper le beurre. Et ce n'est pas ce qu'on demande. Et en fait, c'est juste un document qui va permettre de sécuriser l'information auprès des agents et des élus qui sont en responsabilité de la commande publique et de l'achat public. Parce qu'il y a quand même des risques au pénal, qui ne sont pas négligeables, qui peuvent arriver. Vous avez de gros chantiers qui vont arriver, vous n'avez pas forcément non plus des équipes qui sont habituées peut-être à ces gros marchés, je ne sais pas. Donc ça me paraissait intéressant. Et je vois que quand on fait des amendements et quand on respecte les règles, Monsieur Desmons, vous avez un peu de mal quand même à accepter. Non, l'opposition n'est pas que critique. L'opposition est aussi force de proposition, et on voit que ça a un peu de mal à passer, c'est dommage. J'aurais juste voulu avoir confirmation qu'au prochain conseil municipal, notre point puisse être ajouté à l'ordre du jour. S'il faut que ça dure trois mois, ça durera trois mois, ce n'est pas grave.

**Monsieur le Président :**

Je ne peux pas vous garantir que ce sera au prochain, parce que, je vous le dis, on est dans une période sans directrice générale des services. On va regarder. Dès qu'on pourra...

**Madame Poulain :**

Monsieur Desmons, vous savez lire. Est-ce que vous savez lire ?

**Monsieur le Président :**

Je sais lire, oui.

**Madame Poulain :**

Donc vous comprenez, je pense qu'il n'y avait pas énormément de choses ...

**Monsieur le Président :**

Mais moi je m'appuie sur les techniciens, je vous l'ai toujours dit, je vous le dirai toujours, et vous savez tout mieux que tout le monde, donc c'est toujours la même chose qui revient.

**Madame Poulain :**

Je ne vais pas m'excuser d'en savoir plus que vous parce que ce n'est pas très difficile, en fait, apparemment.

**Monsieur le Président :**

Oui, bah voilà. Merci.

**Madame Poulain :**

Et je pense que les services de l'État, s'ils ont sorti cette charte de déontologie, je pense qu'on peut



aussi leur faire confiance.

**Monsieur le Président :**

Encore une fois, c'est un État et on est une commune, donc c'est bien d'avoir l'avis de iNord. Il y a peut-être un document plus adapté aux communes. Il y avait une question, Monsieur Mascarte, pardon, allez-y.

**Monsieur Mascarte :**

Bonsoir tout le monde. J'ai bien entendu les différents points concernant les procédures adoptées. Par contre, y a-t-il vraiment un intérêt de passer le seuil de 50 000 à 90 000 comme c'était actuellement consenti au niveau du règlement intérieur ?

**Monsieur le Président :**

On se conforme vraiment aux règles. Après, c'est vrai, pareil, on pourra regarder au moins si on ne peut pas le baisser. Là, on a voulu justement l'abaisser à 90 000 pour les deux. Pour les travaux, on aurait pu faire bien plus élevé. Je vous propose comme ça, sachant que sur les dossiers qui sont importants, si vous demandez, de toute façon, ça passe dans les marchés après. Les trois devis qu'on aura, ils seront communiqués sans aucun problème. Je voudrais dire aussi que sur la commission d'appel d'offres en plus, il y a quelque chose qui est important, c'est que, quand on réunit la commission d'appel d'offres, finalement, on me décharge, on décharge le maire d'une partie des responsabilités parce qu'elles sont prises en concertation avec la commission d'appel d'offres. Du coup, c'était injuste de l'appeler comme ça, puisque, sur les montants inférieurs à 215 000 et 5,3 millions, toute décision illégale, irrégulière, elle est de ma responsabilité directe et les membres de la commission d'appel d'offres ne se seraient pas inquiétés. Donc, c'est quelque chose finalement qui me donne plus de responsabilités par rapport au pénal et notamment des choses comme ça. C'était un point important que je voulais souligner, suite à votre remarque. Monsieur Michon ?

**Monsieur Michon :**

C'est par rapport à la remarque que vous faites. Vous dites : pour cadrer, etc., 90 000 euros. Mais en dessous de 40 000 euros, c'est sans aucune publicité. De 40 000 à 90 000, c'est une publicité adaptée. Donc quand on voit une commission MAPA, les marchés en procédure adaptée, on pourrait démarrer à ce moment-là même à 40 000 euros, ce qui cadrerait exactement avec le tableau du décret de la commande publique.

**Monsieur le Président :**

Oui, on pourrait. C'est un chantier que je donnerai au futur DGS pour voir si on peut faire ces adaptations. Je ne me sens pas compétent en la matière. On le passe comme ça, basés sur les travaux qui ont été faits précédemment. Madame Poulain, et on passe au vote.

**Madame Poulain :**

Il faut arrêter de tout mettre sur le futur DGS puisqu'on va réussir à ne recruter personne. Dans le règlement interne, il y a une chose intéressante. À juste titre, vous indiquez que la mise en œuvre des règles des marchés publics passe par la définition et le recensement préalable des besoins, ce qui est une chose tout à fait juste. Par contre, je pense qu'il n'a pas été respecté pour le recrutement de notre AMO piscine. Je m'explique. Là, on a pris une prestation, on l'aura sans doute au prochain conseil municipal en décisions directes, ça, ce n'est pas gênant. De moins de 40 000 euros pour une prestation qui s'arrête à la fin du programme. Sauf que si on se met d'accord sur une option et qu'on décide de continuer, on aura toujours besoin d'un accompagnement. Or, vous le précisez vous-même dans le règlement, le saucissonnage est interdit — c'est ce qu'on appelle le saucissonnage — et que donc on devra éditer un appel d'offres ou refaire un nouveau marché avec un autre prestataire. Nous, on avait préconisé, dans le cadre de la commission piscine, on vous avait adressé une proposition de cahier des charges pour travailler dessus, pour justement faire un

MAPA, solution que vous n'avez pas retenue. J'espère qu'on ne perdra pas notre temps et notre argent en poursuivant ce projet avec un autre prestataire qui va devoir reprendre le travail de l'ancien.

**Monsieur le Président :**

OK, c'est un bon point, on va être vigilants sur ça.

**Madame Poulain :**

Je ne comprends pas pourquoi quand on vous dit les choses en commission, vous ne les écoutez pas. Et il faut qu'on vous les rappelle en conseil municipal pour... C'est incroyable !

**Monsieur le Président :**

C'est dingue.

**Madame Poulain :**

Oui.

**Monsieur le Président :**

Qui est contre la création de la commission MAPA avec les mêmes membres de la commission d'appel d'offres ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Et sur le règlement interne, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. J'enchaîne avec les marchés, informations sur les marchés publics qui d'ailleurs étaient sur les commissions d'appels d'offres. L'opposition était là, je pense que les questions ont pu être posées, mais très rapidement. Le 15 décembre, on s'est réunis pour les tarifs bleu, jaune et vert, sur l'électricité. Il y avait 12 dossiers qui avaient été retirés, et au final, on a reçu deux offres. Une d'Engie, qui était notre ancien prestataire, et une de Total Energies. C'est Total Energies qui a été retenue, et ça donne un montant estimé sur des consommations de 360 000 euros. On était à 491 000 pour l'autre prestataire. Pas de remarques ? On prend acte de ça ?

J'enchaîne avec le marché suivant, qui était l'entretien des espaces verts et espaces publics communaux, avec clause d'insertion, qui est une structure d'insertion par l'activité économique avec un lot principal, c'est celui-là qui est le plus coûteux de l'entretien des espaces verts, et un deuxième lot sur l'entretien des espaces publics, où c'est plutôt du nettoyage, avec un prix à 50 % et une valeur technique à 50 %. Et il y avait bien sûr l'importance de la partie insertion. On a reçu une seule offre, et c'est l'association AMIS, Association pour la mobilité, l'insertion et la solidarité. On en reparlera tout à l'heure dans les conventions, qui est la nouvelle structure qui porte le chantier d'insertion de Waziers, comme je l'ai expliqué aux vœux, qui s'est désolidarisée du centre social officiellement au 1er janvier. Le lot 1, on est à 92 838 euros par an, et sur le lot 2, à 14 662 euros par an. Pas de remarques ? On prend acte.

Le troisième marché dans lequel on revient sur ce conseil municipal, c'est une commission qui s'est réunie le 13 janvier, assez technique, sur trois lots dans la téléphonie et la téléphonie de location, avec différents critères. Le premier lot, c'était sur la téléphonie mobile. Le deuxième, l'accès à internet fibre et non garantie. Ensuite, le lot 3 sur l'accès à internet et trunk sip pour les télécoms et VPN. On a reçu... Vous avez les offres à l'écran. Pour le lot 1, trois offres : Celeste, SFR et DRIMINFO. Le lot 2, SYRINYA, ORANGE, SFR, LINKT, CELESTE et DRIMINFO. Et le lot 3, SYRINYA, JAGUAR NETWORK, LINKT, CELESTE et DRIMINFO. C'est SFR qui a remporté le lot 1, qui est le même que précédemment sur les téléphones mobiles. Et les lots 2 et 3, c'est l'entreprise CELESTE qui les a obtenus. Monsieur Mascarte.

**Monsieur Mascarte :**

Je vais revenir sur les trois marchés, ce sera très synthétique. Concernant l'électricité, c'est vrai que Total Energies a été très compétitif par rapport à ses propositions de tarifs. Par contre, quand on voit

qu'on souscrit un contrat pour 360 000 euros hors taxe, on n'a aucune visu du consommé 2022. Je suis désolé, c'est sûr on fait une bonne affaire. Moi j'en suis toujours à 180 000 euros, c'est-à-dire à fin octobre. C'est ce qui avait été évoqué au mois de décembre. Dans ces cas-là, je voudrais avoir plus d'informations. Ensuite, concernant le lot des espaces publics. Et ça je le précise également pour les gens qui ne font pas partie de la CAO parce qu'on discute quand même ensemble, et pour les personnes qui n'en font pas partie, comme les indépendantes, ce qu'il faut savoir, c'est que les lots 1 et 2 sont en euros étant donné qu'il n'y a pas... qu'il y a exonération de taxe parce que ce sont des associations. Je trouve qu'à un moment donné ça a le mérite d'être dit également, c'est-à-dire pour les personnes qui ne participent pas aux CAO. Et ensuite, concernant la téléphonie, vous avez mis un classement, mais il aurait été bien également de pouvoir mettre des montants par lot, chose qu'on n'a pas. On a la notation, mais nous n'avons pas les montants. C'est les trois points où j'avais quelque chose à dire concernant les différents marchés.

**Monsieur le Président :**

Sur la TVA, OK. Sur le consommé 2022, effectivement, croyez-moi ou pas, le service compta m'a envoyé il y a deux heures les dernières factures de 2022. Donc on les a seulement maintenant, fin janvier, ce qui est un peu normal donc on pourra revenir là-dessus. Et de toute façon, c'est là-dessus qu'on va se baser pour le DOB. Et ça répond à une des questions de Monsieur Michon en introduction qui était : est-ce qu'on répond au bouclier tarifaire ou pas ? Puisque finalement le tarif était fixe en EDF et aujourd'hui, je ne suis pas encore en mesure de vous répondre. On y travaillera sur la commission des finances préalable au DOB, où il nous faudra évidemment tous les éléments pour pouvoir vous le présenter. Et après sur les tarifs des lots, on avait même la remarque dans l'équipe, ici. En fait, les prix sont très difficiles à mettre sur trois lots comme ça, parce que c'est plein de cases, etc. Dans le dossier, il y avait une estimation, mais vous avez l'estimation, donc on ne l'a pas remise là, mais, effectivement, on pourra faire circuler dans vos groupes, et je ferai circuler...

**Monsieur Mascarte :**

Au niveau de mon groupe, ça circule, ne vous inquiétez pas. Je parle simplement pour les personnes qui ne participent pas à ces commissions et qui sont concernées. Quand vous déplacez des gens pour valider une subvention de 500 euros, en fin de compte, faire une chambre "d'acceptation"... Se déplacer pour 500 euros, je trouve qu'il y a des sujets qui sont beaucoup plus importants. Je sais, mais je le dis, je ne suis plus adjoint aux finances, je passe. Et donc la consommation d'énergie à fin décembre, vous gardez pour vous ce que vous avez vu il y a deux heures ? Normalement, c'est mémorisé, non ?

**Monsieur le Président :**

Pardon ?

**Monsieur Mascarte :**

Le chiffre du consommé fin 2022. Énergie.

**Monsieur le Président :**

Je n'ai pas le chiffre consolidé là. Donc, il n'y a pas de vote là-dessus. On prend acte des trois marchés. Ensuite, il y a le rapport annuel sur la qualité du service public d'eau potable. Il y avait ce dossier qui était disponible au secrétariat et vous avez une petite synthèse dans vos dossiers. Il n'y a pas de vote là-dessus. On prend acte. Est-ce qu'il y a des remarques éventuellement ? Non. Je laisse la parole à monsieur Dogimont sur la subvention.

**Monsieur Dogimont :**

La subvention qui a été évoquée juste avant. Une subvention exceptionnelle à l'association des porteurs des géants. On demande à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros. Ça va leur permettre de payer les frais d'association pour leur assurance, les frais bancaires et, ils vont réaliser des T-shirts et des casquettes. Ils vont représenter

la ville dans différentes villes, donc ça leur permettra d'être au mieux et, en même temps, ils comptent réaliser une braderie également. Donc ce sera pour leur permettre de réaliser leurs futurs projets.

**Monsieur le Président :**

Monsieur Michon.

**Monsieur Michon :**

Donc, c'est une subvention exceptionnelle de redémarrage, pour qu'ils puissent redémarrer l'activité ?

**Monsieur Dogimont :**

C'est bien ça.

**Monsieur Michon :**

C'est tout.

**Monsieur Dogimont :**

Oui, exactement. Après, on ajustera si jamais il y a besoin ...

**Madame Parnetzki :**

On ne peut pas leur donner plus ? Ce n'est pas beaucoup, 500.

**Monsieur Dogimont :**

Ce qui était demandé par rapport à l'association, c'était pour pouvoir vraiment assurer leurs déplacements, on a respecté leurs besoins. Pour la réalisation des casquettes, etc., les 500 euros nous semblaient très correct.

**Madame Parnetzki :**

Excusez-moi, mais avec tout ce que vous avez dit, 500 euros, ça ne faisait pas beaucoup. Achat de maillots, casquettes, etc. Pour commencer, ça ne fait pas beaucoup.

**Monsieur Dogimont :**

Les porteurs ne sont pas dix, non plus. Ce n'est pas un grand nombre.

**Madame Parnetzki :**

C'étaient des maillots pour eux alors ?

**Monsieur Dogimont :**

Oui

**Madame Parnetzki :**

Ah, d'accord.

**Monsieur le Président :**

Monsieur Bachiri?

**Monsieur Bachiri :**

Juste une question, parce qu'à chaque fois que les porteurs des géants sortaient, avec la mairie d'avant, le véhicule était prêté, et tout était pris en charge. Est-ce que c'est quelque chose qui reste et qui ne va pas rentrer dans les déductions de 500 euros ?

**Monsieur le Président :**

Oui, effectivement, il y a une mise à disposition du camion, puisque ça ne se transporte pas dans un

véhicule particulier. Ça fait partie des avantages en nature qu'il faut qu'on liste à la nouvelle structure. Ce qui n'a pas été dit, c'est qu'il y a une ancienne association, mais qui n'a pas souhaité reverser les fonds à la nouvelle, donc c'est un petit peu dommage, mais bon, ce n'est pas grave, pas de polémique. On démarre et on aide, un petit peu comme on avait fait à l'Union du commerce à l'époque, on les aide à démarrer avec une subvention de démarrage exceptionnelle de 500 euros.

**Monsieur Bachiri :**

Donc on confirme bien qu'il n'y a pas eu de changement là-dessus. On prête le véhicule, ils n'ont pas à remettre le plein.

**Monsieur le Président :**

On verra le fonctionnement précis. Moi, je ne l'ai pas, mais on ne remet pas en question le fonctionnement qu'il y avait auparavant.

**Monsieur Bachiri :**

Vous nous avez rassurés.

**Monsieur le Président :**

Madame Poulain

**Madame Poulain :**

Pour reprendre l'information qu'on a vue ensemble en commission lundi, puisqu'il y avait une question qui avait été posée à ce sujet, je trouve intéressant qu'il y ait un coup de pouce qui soit filé aux nouvelles associations. Comme l'information n'est pas mise à disposition sur le site internet de la ville, tout le monde ne le sait peut-être pas. Mais, comme vous avez invité les associations à lire les PV pour retrouver leurs informations, il faut que ce soit acté que les nouvelles associations qui ont un intérêt pour la ville peuvent demander par un simple mail, et n'ont pas à remplir le dossier intégral en cas de création de nouvelle association puisque, de toute façon, il n'y a pas encore de bilan et il n'y a pas encore d'éléments suffisamment probants pour justifier d'une activité. Donc, le coup de pouce au démarrage de la création de l'association, c'est bien aussi de le faire savoir.

**Monsieur le Président :**

Oui, mais il n'est pas forcément systématique. Il faut qu'on regarde au cas par cas s'il y a un intérêt municipal.

**Madame Poulain :**

C'est bien ce que je viens de dire.

**Monsieur le Président :**

OK. Effectivement, on ne peut pas remplir un dossier quand on démarre tout juste, même si on demande maintenant, justement, le budget prévisionnel. C'est un petit peu lourd pour les associations d'ailleurs, mais il est important de pouvoir le faire, parce que ça donne une visibilité sur des choses qui pourraient être nouvelles ou qui ne sont pas faites les années précédentes. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour la subvention ? OK, c'est adopté à l'unanimité.

Le point suivant, c'est pour reverser le bonus territoire au centre social sur les actions menées dans le cadre de la Convention territoriale globale 2021. C'est la suite du CEJ, on en a déjà parlé, sauf que, pour le CEJ, la commune touchait tout et elle reversait au centre social les dossiers qui le concernaient. Là, ils ont un versement direct par la CAF, mais la collectivité touche ce qui s'appelle le bonus territoire. Et là, comme sur les séjours et les actions BAFA c'est exclusivement le centre social qui les fait, on les reverse à l'euro intégralement au centre social. On passe au vote. Qui est contre ce reversement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Ensuite, il y a les décisions prises depuis le dernier conseil municipal. J'ai signé un contrat pour la maintenance des défibrillateurs qui sont installés dans la commune, avec ÉLECTROCOEUR. 360 euros par défibrillateur, il y en a 22, ça fait 7 920 euros TTC par an. La société Eryma, à Loison-sous-Lens, pour le système qui est spécifiquement installé à l'église Notre-Dame des Mineurs, qui sert de relais, avec un montant mensuel de 300 euros, et c'est l'année du 1er octobre 2022 au 31 octobre 2023. Les équipements frigorifiques : la société DEVOS DESPRETS pour 662,30 euros TTC, pour l'année 2023. Comme d'habitude, la mise à disposition du gymnase Coët pour l'EFS, pour les collectes de sang. Ensuite, on a eu une demande pour faire un tournage par l'association Soleil Levant, réalisation dans l'école Marie Curie, celle qui n'est plus utilisée depuis les années 90, donc on a autorisé ça. Ça permettra de valoriser aussi le bâtiment tant qu'il est encore dans cet état, en espérant qu'il soit bientôt réhabilité. Ensuite, de louer à Madame BIMZGANE, 62 Cité Gayant, le garage numéro deux au Calvaire pour 107,92 euros par trimestre, et révisé avec l'indice qui va bien. Et ensuite de signer la convention de mise à disposition des locaux situés 87 avenue des Déportés à l'association AMIS pour y accueillir le chantier d'insertion. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Ce sont les locaux actuellement utilisés par le chantier d'insertion, c'est juste que ce n'est plus la même structure juridique. Et, de toute façon, il n'y avait même pas de documents juridiques qui l'encadraient. Donc, là, c'est aussi l'occasion de remettre ça au clair. On s'est mis d'accord sur un loyer mensuel de 250 euros, révisé annuellement. Ensuite, pareil, il n'y a pas de changement sur le montant, c'est pour la boutique solidaire, qui est ici rue Célestin Dubois avec un accès place Bordeu. La boutique solidaire, qui n'est plus au centre social, mais à l'association AMIS, avec un loyer de 343 euros. Et enfin, on l'avait sorti du marché évoqué tout à l'heure : on a signé directement une convention avec l'association AMIS, le chantier d'insertion de Waziers, pour l'entretien des espaces verts aux abords directs des locaux qui sont utilisés par le centre social, c'est-à-dire le foyer Jacques Brel, le local du Vivier et la maison de vie Michel Monsieur, parce que si jamais c'était un autre prestataire qui avait remporté le marché, ç'aurait été assez compliqué pour un extérieur de venir s'occuper des annexes qui sont utilisées par le centre social, donc on a fait une petite convention à part pour ça. Ensuite, on a le marché nettoyage de la voirie communale, qui permet comme je l'ai expliqué aux vœux également aussi à partir de janvier. Je crois que c'est la semaine prochaine que le premier passage va se faire, de refaire passer une balayeuse traditionnelle. On a reçu deux offres NVRD et THEYS. C'est la société NVRD qui l'a obtenu. L'autre jour en commission des finances, vous m'avez demandé le montant, je l'ai : pour THEYS, on était à 2 058,10 euros par passage et NVRD à 1 139,60 euros TTC. Voilà pour les questions directes des marchés publics.

Oui, monsieur Mascarte et monsieur Bachiri.

**Monsieur Mascarte :**

Concernant Eryma, vous venez d'affirmer que cela concernait un dispositif à installer sur l'église. Ce n'était pas encore compris sur l'ancien contrat qu'on avait voté en 2021 ? C'est une question que je vous pose.

**Monsieur le Président :**

C'est une reconduction. Ce montant-là, on l'a déjà passé. Je sais qu'on a eu des débats sur plusieurs choses.

**Monsieur Mascarte :**

Il y a encore une caméra qui n'est pas installée. Si je ne me trompe pas, ce n'est pas cette caméra ?

**Monsieur le Président :**

Non.

**Monsieur Mascarte :**

C'est encore autre chose ?

**Monsieur le Président :**

C'est la maintenance sur l'équipement. En fait, il y a un relais qui se situe à cet endroit-là qui renvoie les informations au central qui est ici en mairie, donc c'est un équipement assez particulier qui est dans ce quartier-là et donc il y a une maintenance spécifique sur cet équipement.

**Monsieur Mascarte :**

Parce qu'on paye déjà, à l'année, 7 252 euros, c'est-à-dire pour la maintenance des appareils.

**Monsieur le Président :**

Oui.

**Monsieur Mascarte :**

Et donc ça, ça vient en plus ?

**Monsieur le Président :**

Oui, mais...

**Monsieur Mascarte :**

Ça ne me dit rien ...

**Monsieur le Président :**

Si je peux vous le ressortir, j'en suis certain.

**Monsieur Mascarte :**

Et ensuite, un dernier point concernant les marchés publics avec la balayeuse. Si je ne me trompe pas, on a investi 48 000 euros en 2021 dans une balayeuse. À l'époque, ça devait nous faire gagner à peu près 15 000 euros, 16 000 euros ou 17 000 euros par an. Je voulais savoir où on en était aujourd'hui, parce que la balayeuse a été votée en 2021, c'est-à-dire il n'y a même pas un an et demi. Et le surplus que ça va causer éventuellement, parce qu'on va se dire qu'on n'aura même pas fait une bonne opération avec la balayeuse.

**Monsieur le Président :**

Ça ne faisait pas cette économie-là, je me réfère à une vidéo du groupe Engagés où il y avait le prix de la balayeuse et on comparait au marché. Donc on ne mettait pas en place à côté le personnel qui devait la conduire. Et c'est beaucoup plus long que sur une balayeuse classique. Donc, quand on faisait le calcul, il n'était pas si favorable. Et, en plus, ce petit équipement-là n'est vraiment pas adapté, il tombe en panne si on fait sur de grandes surfaces, comme on l'avait fait. Donc on regarde, soit on arrive à la revendre à un prix correct en n'ayant pas trop perdu par rapport aux 48 000 euros que vous évoquez, soit, de toute façon, elle sert quand même. Par exemple, sur le marché ou des choses comme ça, elle peut servir, mais en mode allégé, sur de petites opérations dans les quartiers. Pour les fils d'eau de toute la ville, on l'a bien vu aussi, puisqu'il n'y a plus les phytosanitaires, les fils d'eau sont assez sales. Il y a de la verdure qui pousse, et donc il y a normalement... on va être très vigilants sur les premiers passages de ce prestataire. C'est du nettoyage-désherbage. C'est-à-dire que ce sont des brosses spéciales qui vont être un peu plus agressives pour désherber également.

**Monsieur Mascarte :**

Vu la différence de prix concernant la prestation, j'espère qu'il y aura une surveillance pour voir si c'est bien fait, déjà d'une. Et je voulais simplement vous rappeler également, j'ai relu le conseil municipal du 13 mars 2021, où il était quand même stipulé — et c'est vous ou quelqu'un de chez vous qui l'avait dit — : "17 000 euros avec un sous-traitant". C'est le devis de l'époque, c'est-à-dire avec un sous-traitant, c'est ce qui a été dit, ce qui a été marqué sur un compte rendu de conseil municipal. Donc je ne l'invente pas. C'est ce qui a été dit à l'époque pour, justement, mettre en

avant l'achat de la balayeuse, monsieur Desmons.

**Monsieur le Président :**

C'était 17 000 euros par an. On s'était dit : en trois ans, c'est remboursé, sauf que non. On achète une balayeuse à 48 000 euros, sauf qu'il faut mettre un agent quasiment à temps plein dedans. Du coup, il faut rajouter les 25 000 euros de salaire chargé dessus. On regardera le compte-rendu, mais c'était un mauvais calcul. Monsieur Michon.

**Monsieur Michon :**

J'étais intervenu à l'époque en précisant qu'effectivement, il y avait du personnel à mettre, et le petit débat qui a eu lieu sur la compétence du personnel, vous pouvez relire tranquillement le PV, ça montre bien qu'on avait raison à l'époque.

**Monsieur le Président :**

Je vais répondre ensuite aux questions qui ont été posées tout à l'heure. Et puis à une question qui a été posée. Monsieur Bachiri ?

**Monsieur Bachiri :**

Il n'est vraiment pas bon d'être à votre gauche. C'est compliqué chez vous. Il y a une question que je voulais vous poser, c'est sur l'écart de l'offre concernant le marché public, même si on était en pandémie ... entre NVRD et THEYS. NVRD remporte le marché, ils viennent de Fampoux. On a THEYS qui est ici à Lallaing et il y a pratiquement 900 euros d'écart. Est-ce que THEYS n'a pas compris les choses ? Ou vraiment la prestation est-elle à surveiller au centimètre près ?

**Monsieur le Président :**

Je ne veux pas dévoiler des informations de compétition comme ça entre les deux, mais Theys, tout le monde sait que c'est une entreprise wazieroise à la base, donc je pense que le concurrent a voulu vraiment être sûr de remporter le marché, donc il a fait un prix très très très bas. Mais nous, on va être extrêmement vigilants. À ce prix-là, on ne pouvait pas dire : "on prend Theys parce que c'est l'entreprise wazieroise avec laquelle on a l'habitude de travailler". Mais, effectivement, il y a l'aspect écologique - je me tourne vers Madame Caron. Faire venir des véhicules de Fampoux ... bon, ils viennent une fois par mois, donc ce n'est pas non plus dramatique. Mais si on voit que la qualité n'est pas là... On est parti pour un an, c'est un marché d'un an seulement. On va voir ce que ça donne, et on verra si l'écart de prix est...

**Monsieur Bachiri :**

Pardon quand même de vous le dire : Une fois par mois, peut-être, ça fait quand même 12 fois dans l'année, avec un prix du gazole qui ne baisse pas.

**Monsieur le Président :**

C'est dedans. C'est inclus dans la prestation.

**Monsieur Bachiri :**

Ces marchés-là, on peut toujours les passer au mois de janvier en période de soldes du coup.

**Monsieur le Président :**

Pourquoi ?

**Monsieur Bachiri :**

1 000 euros d'écart sur un marché comme celui-ci.

**Monsieur le Président :**

Oui, c'est intéressant.



**Monsieur Bachiri :**

Je ne sais pas si c'est intéressant. La somme n'est pas importante, vous me direz, on n'engage pas beaucoup de sous. Mais, au final, quand même, malgré tout, sur des choses qu'il y a en proximité avec THEYS et quelqu'un qui vient de Fampoux, il y a 1 000 euros d'écart, franchement, il faut vraiment y regarder à deux fois.

**Monsieur le Président :**

On a regardé à deux fois, mais tant mieux pour les finances de la ville. Mais on va voir si la qualité est bien là.

**Monsieur Bachiri :**

On parle de 1 000 euros ...

**Monsieur le Président :**

1 000 euros fois 12. 1 000 euros fois 12. C'est 1 000 euros par passage. On passe de 12 000 euros à 24 000 euros, donc, bon, on les a choisis.

Ne vous inquiétez pas que le concurrent, il va suivre aussi si c'est bien fait.

**Monsieur Mascarte :**

Je voudrais rebondir aussi par rapport à ce que vous disiez. On est plus à 14 000 qu'autre chose et entre 14 000 euros et 17 000 euros, il n'y a plus une grande différence, et j'ajoute qu'on n'a pas encore amorti la balayeuse.

**Monsieur le Président :**

Là, je compare entre THEYS aujourd'hui et NVRD aujourd'hui. C'est pour ça que je vous dis 24 000 euros à 12 000 euros.

Je compare par rapport à ce qui avait été dit en 2021.

**Monsieur le Président :**

Je vais peut-être laisser la parole à madame Charlet, qui avait une réponse à Madame Parnetzki, et puis je ferai les autres réponses ensuite.

**Madame Charlet :**

Ça concerne les chèques vacances. Effectivement, ce n'est pas une épargne, mais c'est de la participation, donc c'est un montant fixe, et donc une partie commune et une partie salariale. C'est un montant fixe.

**Madame Parnetzki :**

Excusez-moi, je vous réponds comme ça, si j'ai le droit, puisque vous êtes en face de moi, comme ça. Pourquoi ne prenez-vous pas le texte de la fonction publique, puisqu'il y a un texte sur les chèques vacances ? Vous n'êtes pas passés avec la circulaire de la fonction publique qui va avec la fonction territoriale d'État et tout ça. Il y a une circulaire que je me sers tous les jours dans mon boulot.

**Madame Charlet :**

C'est ce qui se fait, je pense, dans le...

**Madame Parnetzki :**

Ça serait le CE qui prendrait à sa charge ... mais là, ce n'est pas le CE qui prend. C'est bien la ville de Waziers, donc la ville de Waziers doit quand même se servir de la circulaire de la fonction publique.

**Madame Charlet :**

On a été orientés comme ça, donc...

**Madame Parnetzi :**

Ça me paraît bizarre. Et je suis désolée, vous n'étiez pas là ce jour-là, mais j'ai posé cette question, mais pour moi, il faudrait prendre le texte de la fonction publique, donc je ne sais pas... Ça serait pour le CE, c'est le CE qui... Je suis bien d'accord, mais la ville doit prendre le texte, je pense.

**Monsieur le Président :**

Je vais répondre. Il y avait deux questions d'Engagés pour Waziers. Je ne sais pas si on peut les afficher à l'écran. Sinon, elles sont assez simples et elles ont déjà été évoquées. C'était sur le rapport social unique. Vous demandiez quand est-ce qu'on va se conformer à l'obligation de le présenter. Je réexplique ce que j'ai indiqué le 24 novembre. On s'était vus le 24 novembre, et il y avait, le 8 décembre, quelques jours après, les élections professionnelles, et on a maintenu de faire un comité technique paritaire, soit un comité social territorial maintenant, un CST, le 21 décembre. Donc, le 21 décembre, avant, on n'avait pas encore présenté le RSU, ça, je vous l'avais déjà indiqué le 24 novembre. Le 21 décembre, il a été présenté, mais tous les représentants du personnel n'ont pas assisté à cette réunion pour des raisons qui les regardent. Donc on l'a quand même présenté en première lecture et on l'a envoyé au centre de gestion à ce moment-là, en disant qu'il était passé pour une première lecture et, demain, on a un deuxième CST, où là tout le monde devrait être là. Et, là, il sera vraiment validé devant tous les représentants du personnel. Dès que ce sera fait, je vous l'enverrai, comme le faisait monsieur Michon à l'époque, à tous les conseillers municipaux pour que vous puissiez l'avoir. Après, dans le dossier du DOB depuis deux ans, il y a une synthèse de la synthèse qui était envoyée, donc vous l'aurez aussi à ce moment-là. C'est pour cela que ça n'a pas été fait avant, puisqu'il faut faire les choses dans l'ordre. C'est vrai que par rapport au personnel, on aurait pu le faire déjà au mois de septembre, octobre, novembre. Mais je vous rappelle que nous avons un service RH qui était en train de changer. Sur la deuxième question sur les 1 607 heures. On a relancé l'avocat là-dessus. Il y avait une audience le 13 décembre. C'est par échange de mémoires que cela se fait. C'est toujours en cours de délibéré. On a eu confirmation hier qu'il n'y a pas encore de jugement officiel qui a été rendu. Dès qu'on l'aura, je vous l'enverrai dans les trois jours qui suivent. Madame Poulain. Monsieur Michon ensuite. Dans l'ordre que vous voulez.

**Madame Poulain :**

Sur le RSU, je suis quand même un peu désolée parce que le rapport social unique n'est pas une surprise pour les services RH des villes. Le fait que ce soit maintenant un document annuel a été quand même annoncé dans la Loi de transformation de 2019. Je fais le lien avec les deux questions parce que vous vous êtes empressés, au dernier conseil municipal, de passer les 1 607 heures alors qu'on aurait peut-être pu passer le rapport social unique avant. Passer tranquillement les élections professionnelles du 8 décembre et revoir l'intégralité de l'emploi du temps du personnel après les élections professionnelles. Pour moi, cela ne fait que confirmer une chose : c'est qu'il n'y a plus de transparence dans cette équipe. On vous avait demandé les documents sur les 1 607 heures, le dossier. Parce que — monsieur Michon avait fait la remarque à l'époque — vous aviez associé l'intégralité du conseil municipal, et on s'était associés à vous contre cette délibération. On vous avait demandé les documents, et vous ne nous les avez jamais fournis. Vous nous dites toujours que c'est en cours avec les avocats, mais vous ne nous mettez jamais en copie et vous ne transmettez pas les documents. Donc je me pose un petit peu la question de la transparence. D'autant plus quand on voit que vous assistez maintenant aux vœux d'un député RN, je pense que l'on comprend un petit peu mieux votre position et dans quel bateau vous voulez embarquer maintenant votre équipe majoritaire.

**Monsieur le Président :**

Monsieur Michon.

**Monsieur Michon :**

Oui. Excusez-moi, mais je reviens effectivement. On avait demandé les documents des avocats, et vous nous expliquez que, sur les 1 607 heures, c'est mis en délibéré, et que le délibéré n'est pas encore sorti. Il n'y avait donc aucune obligation juridique de mettre en place les 1 607 heures.

**Monsieur le Président :**

Si. L'avocat nous avait dit : "Dépêchez-vous !" Justement, le fait d'avoir délibéré avant le 13 décembre va faire que l'on ne va pas avoir d'astreintes et d'amendes à payer puisque c'était perdu.

**Monsieur Michon :**

C'est surprenant quand même !

**Monsieur le Président :**

C'est habile. Vous voulez mettre le doute chez les employés maintenant sur le bien-fondé d'avoir passé cette délibération.

**Monsieur Michon :**

Encore une fois, si on avait eu les documents, les explications... L'avocat vous a certainement fait un courrier, il vous a dit un certain nombre de choses par écrit. Ce n'est pas seulement au téléphone ?

**Monsieur le Président :**

Oui, j'ai des écrits. Bien sûr. Je vous ai fait part des écrits le 24 novembre, je vous fais part aujourd'hui de ce qui m'a été dit.

**Monsieur Michon :**

Non, on n'a pas les écrits.

**Monsieur le Président :**

Je vous les ai donnés par oral. Je vous explique où en était la démarche.

**Monsieur Michon :**

Non, pas dans une affaire comme ça. Je m'excuse.

**Madame Poulain :**

On sait ce que vaut votre parole, donc on préfère les écrits.

**Monsieur le Président :**

Oui, c'est cela.

**Monsieur Michon :**

J'aurais préféré avoir les écrits. Je souhaite avoir l'écrit de l'avocat qui dit : "Mettez-le en place".

**Monsieur le Président :**

OK. Je vous l'enverrai.

**Madame Poulain :**

À l'ensemble du conseil municipal.

**Monsieur le Président :**

Oui. Je l'enverrai à l'ensemble du conseil municipal, évidemment. Je réponds à d'autres questions qui étaient posées par Monsieur Michon au départ. Vous m'avez parlé de la page 14 tout à l'heure,

je n'arrive plus à retrouver la question. Le reste, je pense l'avoir bien noté. C'était quoi, Monsieur Michon ?

**Monsieur Michon :**

Dans vos explications, vous dites qu'on a ajusté les choses par rapport aux associations, par rapport aux choses nouvelles et par rapport aux salles. Vous citez les salles alors qu'elles ne sont pas nouvelles.

**Monsieur le Président :**

Oui, d'accord. Je n'ai pas de remarques particulières à apporter, c'est un commentaire. Je n'ai pas de questions ou de remarques à apporter. Effectivement, il y a des choses qui existaient déjà. Sur le prix des salles, vous disiez que c'était figé le 4 octobre et que cela ne peut pas être rétroactif. Je n'ai pas dit que c'était rétroactif. C'est-à-dire qu'à partir du 4 octobre, on a arrêté de prendre des réservations en disant : "Pour 2023, on va sans doute délibérer fin novembre. Et en 2023, un nouveau tarif s'appliquera". On a donc bloqué un petit peu les demandes en disant : "On peut pré réserver, mais ce sera peut-être à de nouvelles conditions". Et c'est le lendemain du 24 novembre que l'on a donné les nouvelles conditions. Du coup, s'il y a eu des demandes entre le 4 octobre et le 1er janvier, de toute façon, le 1er janvier c'était aux conditions préalables.

**Monsieur Michon :**

Donc s'il y a eu des demandes de salles avant le 24 novembre, vous allez même jusqu'au 1er janvier, elles seront aux conditions précédentes ?

**Monsieur le Président :**

Non, c'est le jour de la prise de la location. C'est ce qui s'est fait en 2022. C'étaient les demandes, mais pas le jour... Comme tout à l'heure on parlait du SMIC, on délibère à un moment donné, mais c'est au 1er janvier que cela s'applique. Là c'est pareil, c'est à partir du 4 octobre. Vous avez bien compris, je pense que vous essayez de ...

**Monsieur Michon :**

Non, c'est parce que vous ne pouvez pas dire à certains : "Je vais laisser gratuit" parce qu'ils ont déposé leur demande avant telle date, et à d'autres parce qu'ils ne l'ont pas déposée avant le 4 octobre, qu'ils ne l'auront pas. Je pense que ceux qui, entre le 4 octobre et le jour de la délibération, ont fait une demande, la demande est aux conditions...

**Monsieur Le Président :**

On n'a pas enregistré de demandes en cette période. On n'a pas fait de réponses. Quand il y a une demande, vous faisiez pareil. Quand elle était confirmée, je faisais un courrier disant : "Oui, voilà vous l'avez. Voilà les conditions" s'il y avait éventuellement un dépôt de garantie ou des choses comme cela. On a bloqué sur cette période en disant : "Attention, les choses ont changé". On n'a donc pas accepté les demandes entre le 4 octobre et le 24 novembre.

**Monsieur Michon :**

D'accord. Je trouve que ce n'est pas juste.

**Monsieur le Président :**

Pour moi, chaque personne a été informée des règles. Vous nous aviez effectivement interpellés sur le...

**Monsieur Michon :**

Vous venez de dire — je prends note aussi, et il faut le noter dans le PV — que chaque personne a été informée correctement des règles.

**Monsieur le Président :**

Selon moi, oui. Après c'était le FAFA sur le stade. Effectivement, on a complété le dossier pour bien dire qu'on était en quartier prioritaire. En tout cas, que la ville avait beaucoup de quartiers prioritaires. La demande est toujours en cours d'instruction, il me semble, pour l'éclairage. Ensuite, la réquisition dans le précédent règlement. Je n'ai pas mon dossier RH avec moi ici, mais je suis quasiment certain que cela y était. Je vais revérifier que la réquisition y était.

**Monsieur Michon :**

Je l'ai relu tout à l'heure, je peux vous dire qu'elle n'y est pas.

**Monsieur le Président :**

La version qu'on a votée en 2018 ensemble ? On était un certain nombre, on vérifiera. Je vous ferai un retour très rapidement. Ensuite, sur le planning périscolaire. Madame Margonelli a déposé le document...

**Madame Margonelli :**

Normalement, cela a été déposé dans votre casier en début de semaine.

**Monsieur Michon :**

Cette semaine ?

**Madame Margonelli :**

Oui. Si vous ne l'avez pas, je l'ai là.

**Monsieur Michon :**

On voulait passer à notre casier tout à l'heure, mais les grilles étant fermées...

**Madame Margonelli :**

Normalement, c'est dans votre casier.

**Monsieur Michon :**

Je verrai lundi. Je viens lundi après-midi, je verrai.

**Monsieur le Président :**

On peut vous ouvrir les grilles en partant, sinon.

**Madame Poulain :**

Je voudrais ajouter quelque chose s'il vous plaît. Quand des documents sont demandés en conseil municipal, elles concernent l'ensemble des conseillers municipaux. À un moment donné, je pense que l'on peut porter l'information à l'ensemble des conseillers municipaux.

**Monsieur le Président :**

OK. Si vous faites part que ces documents vous intéressent, on vous les donnera également. Ce jour-là, ils nous ont été demandés...

**Madame Poulain :**

On vous le demande pour tous les conseils municipaux et pour tous les sujets. Comme ça, c'est clair.

**Monsieur le Président :**

Quand vous demandez d'avoir accès à des documents, vous me faites un courrier et vous voulez que j'envoie les mêmes courriers, les mêmes documents à tous les groupes ? C'est chaque groupe qui travaille aussi de son côté.

**Madame Poulain :**

Cela ne me dérange pas. La dernière fois, vous n'aviez pas pris en compte ma demande parce que je ne vous avais pas appelé "Monsieur le Maire". Là, je vous ai fait un courrier — un joli courrier, je ne sais pas si vous avez vu — j'ai bien marqué "Monsieur le Maire", j'ai fait un accusé de réception parce que j'avais tellement peur que ma question ne soit pas prise en compte et je vous l'ai remis en main propre. Mais il n'y a pas de problèmes pour que j'envoie l'intégralité de mes questions à l'ensemble du conseil municipal. Je n'ai pas de problèmes avec ça, moi.

**Monsieur le Président :**

Il y avait la question sur le chalet et le chauffage, etc. Je vais laisser Frédéric dire quelques mots là-dessus. On a pu effectivement être un peu flexible.

**Monsieur Dogimont :**

Sur le chauffage, comme je l'ai dit, on était sur la santé à ce moment-là. Mais par rapport à ce que vous venez de dire, que les maires pouvaient délibérer apparemment, je suis surpris quand même que sur un décret effectué pour ne pas mettre de chauffage sur l'ensemble, un maire puisse aller à l'encontre. On avait mis des équipes dessus, moi-même j'avais étudié la question, et on n'avait pas vu de dérogations possibles. Je maintiens ce que je dis, même si vous me dites que des maires ont délibéré là-dessus pour pouvoir le faire, on n'avait pas la possibilité de le faire.

**Monsieur Michon :**

Je vous enverrai le document qui le précise, et que j'ai cité d'ailleurs au dernier conseil municipal.

**Monsieur Dogimont :**

D'accord.

**Monsieur Michon :**

Dans plusieurs marchés de Noël, les chauffages ont été autorisés puisqu'il s'agit d'une opération ponctuelle et non permanente comme dans les terrasses, etc. Je vous l'enverrai.

**Monsieur Dogimont :**

Merci.

**Monsieur le Président :**

La séance est terminée. Monsieur Bachiri?

**Monsieur Bachiri :**

Je voulais revenir sur le conseil municipal de ce soir parce que je ne comprends pas très bien. Ce soir, ce sont les vœux de monsieur le sous-préfet, les vœux du représentant légal de l'État. Ce sont des réunions très importantes au cours desquelles des messages sont portés et passés, et vous ne daignez pas vous y rendre. OK, le sous-préfet n'est pas d'extrême droite, je vous l'accorde. Vous allez plus facilement à un endroit qu'à l'autre. Je pense sincèrement aujourd'hui, Monsieur Desmons, que c'est une faute politique de ne pas être à cet endroit. Si vous aviez décalé ce conseil municipal ce soir, personne ne vous en aurait tenu rigueur. Personne. Je pense que vous allez être peut-être la seule ville à ne pas être présente ce soir en sous-préfecture. C'est bien beau de nous rappeler chaque fois que vous avez un titre. Ce titre vous incombe des obligations. Être en face de Monsieur le Sous-préfet ce soir, ce n'était pas rien. Lui, il a pris le temps quand même de venir vous voir en mairie de Waziers. Cela s'appelle du respect. Renvoyer l'ascenseur aux gens, c'est un truc que vous ne savez pas faire. C'est la première chose. La seconde chose, pour en terminer là-dessus, je suis un peu aussi étonné de la façon au final que vous avez d'amener les choses dans ce conseil municipal. Vous nous rappelez à chaque fois le bon samaritain que vous êtes, le beau chevalier blanc que vous êtes, mais vous faites beaucoup de boulettes ce moment, Monsieur Desmons, et vous faites un peu peur aux habitants de la ville. À un moment donné, il va falloir

quand même que vous puissiez déclarer clairement qui vous êtes et quelles sont vos intentions. Aujourd'hui, je voudrais quand même faire l'historique et vous verrez que les choses sont assez simples et pourquoi je vous dis ce soir avec beaucoup de sérieux. Franchement, je vous regarde dans les yeux parce que dans ces cas-là, il faut avoir un peu honte de ce que vous faites. Rappelez-vous le premier tour des départementales. Le soir du premier tour des départementales, on a Monsieur Delannoy face au Front national. Vous êtes le seul à ne pas faire barrage au Front national. Même les maires de droite du Douaisis l'ont fait. Vous êtes le seul à ne pas le faire. Vous êtes le seul à cautionner. Vous dites que votre ami, l'ancien adjoint aux sports qui est chez monsieur Zemmour, reste votre ami. Ce sont vos amis, ce sont vos choix à vous. Quand on a ici, dans ce conseil municipal, une élue qui dit qu'entre Monsieur Mélenchon et Monsieur Zemmour, il n'y a pas de différences, ce sont encore vos choix. Quand on voit qu'un de vos adjoints est capable d'avoir des commentaires — on reviendra là-dessus — plus que douteux, voire racistes et haineux... On y reviendra. Vous voyez, cela va être acté sur un PV, on y reviendra. À un moment donné, il va falloir que vous soyez clair avec la population. Quelles sont vos intentions ? Clairement, quelles sont vos intentions ? Répondez clairement aux gens. Deux élus sont allés à ces vœux, de l'extrême droite. Deux. Et un seul du douaisis, c'est vous. Il faut peut-être vous poser la question. D'ailleurs, vous étiez aux vœux de Monsieur Delannoy. Monsieur Delannoy a bien dit dans ses propos qu'ils étaient là-bas au fond et qu'ils étaient bien à leur place. Mais vous, vous trouvez normal d'aller à cet endroit-là ? Soit vous trouvez que leur discours est républicain et vous étiez à votre place et que monsieur le sous-préfet n'était pas républicain et vous avez décidé de ne pas y aller. Ça par contre, il faut l'expliquer quand même.

#### **Monsieur le Président :**

Je vais répondre très rapidement sur ces deux sujets. Je suis toujours allé aux vœux du député Alain Bruneel. Il n'a pas pu en faire tous les ans à cause du covid, donc ça me paraissait normal d'aller aux vœux du député démocratiquement élu. On peut questionner les idées, les valeurs, c'est ce qu'il faut. Mais pour pouvoir critiquer, il faut savoir écouter à un moment donné. Et donc en « boudant », etc. cela a toujours été ce que j'ai dit, c'est qu'à force de dire : "On n'y va pas, ce n'est pas républicain", c'est ce qui fait monter l'extrême droite. Ça, je l'ai dit très clairement. D'ailleurs il y avait quelqu'un qui est dans la salle ici, qui va se reconnaître et que je suis du regard, j'ai pu voir le député à une braderie ici, il venait d'être élu. On s'est rencontrés comme ça rue Pasteur sur la braderie du début juillet. Je lui ai dit : "Je n'ai pas voté pour vous. On n'est pas du tout sur le même bord politique ou les mêmes idées politiques, mais je pense qu'on est un petit peu le symptôme d'un mal-être. Vous, à l'échelle nationale ou peut-être à l'échelle locale, il y a des choses n'ont pas fonctionné précédemment, et cela nous oblige aussi à être à l'écoute des gens et à essayer de comprendre ce qui se passe". Moi, pour comprendre, j'ai besoin d'entendre, j'ai besoin d'écouter. C'est pour cela que je suis allé aux vœux du député Matthieu Marchio la semaine dernière, le maire de Marchiennes y était également dans le même état d'esprit, et tout le monde sait qu'il est gaulliste. Pour savoir aussi pourquoi une grosse majorité des Wazierois ont voté pour lui aux dernières élections. Cela ne va pas plus loin, c'est républicain et c'est la moindre des choses. Sur le sous-préfet, il nous a invités tardivement la semaine dernière et je m'en suis excusé une première fois auprès de lui la semaine dernière en disant que je ne pouvais vraiment pas le reporter, le décaler, pour des propres raisons d'agenda personnel. Cela aurait poussé à la semaine du 10 février, et ça n'aurait pas été notamment pour les séjours du centre social, donc je n'ai pas pu décaler. Je lui ai renvoyé un e-mail ce matin pour excuser tout le conseil municipal que je retenais malgré lui pour être présent à ses vœux. J'ai fait ce travail puisque j'étais bien conscient d'être le seul. J'en ai parlé à plusieurs reprises.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est terminée, Monsieur Bachiri.

#### **Monsieur Michon :**

Monsieur le Maire, quand même !

**Monsieur Bachiri :**

Juste autre chose. Simplement, il y avait les vœux de Douaisis Agglo, et j'étais présent. Je suis allé au nom de notre groupe...

*(Intervention en aparté d'une personne du public)*

Je disais simplement que le soir des vœux de l'Agglo il y avait monsieur le préfet qui était là. Je suis allé le remercier personnellement au nom du groupe Engagés pour Waziers, pour le choix qu'il a fait de trancher aussi clairement pour la piscine de Waziers. Et il nous a dit aussi que s'il y avait besoin — et je vous le dis parce que cela vient de monsieur le préfet — qu'il sera à côté de Waziers : "construisez le projet, on trouvera l'argent qui va bien". Donc c'est un message qu'il ne faut pas oublier.

**Monsieur le Président :**

Il m'a dit la même chose la semaine d'avant.

Monsieur Michon !

**Monsieur Michon :**

Deux mots rapidement pour dire que non, au deuxième tour pour Alain Bruneel, que Monsieur Desmons n'a pas non plus appelé à voter. Faire la remarque qu'en majorité, les électeurs de la ville de Waziers n'ont pas donné de majorité aux législatives au Front national, c'est quand même à signaler. Donc votre argumentation tombe un tout petit peu. Et je pense que ce soir vous devriez remercier les élus de l'opposition, des deux groupes d'opposition et des deux indépendants, d'être restés. Si nous n'étions pas restés ce soir, vous ne pouviez pas tenir ce conseil municipal étant minoritaire, 13 élus sur 29. Sur ce, bonne soirée à tout le monde.

**Monsieur le Président :**

Bonne soirée, merci. Au revoir.

*Séance levée à 19h57*